

**COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2011 (Réf C2/2011)**

**Membres présents** : Mesdames Odile ZACCARON, Sandrine JEAN (suppl. Roger MONSIRVEN), Maryse VILLARD (suppl. Dominique CROS), Martine LACLAU, Sandrine AVIZOU (suppl. Alain BOU), Monique PORCU, Sandrine SANDRAL, Messieurs Marin POUSTHOMIS, Jean-Guy AUGE, Yves CABAL (suppl. Yves LE POEC), Samuel POUSTHOMIS, Jean-Louis PUECH, Jean-Marie POUSTHOMIS, Jean-Louis FABRE, Serge SALARINO, Damien CHAMAYOU, Jean-Luc ESPITALIER, Alain ASSIE, Jean-Paul NOUVEL : **19 membres**.

**Ont également participé** : Jean-Louis FOURNIER (Conseiller général), Stéphane AZAM (directeur de la CCMA).

**Ordre du jour** :

1. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2011,
2. Informations et échanges sur les ajustements de périmètres des intercommunalités,
3. Projets présentés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
4. Convention avec la Commune du Fraysse pour mise à disposition des locaux du centre de ressources et de l'accueil de loisirs,
5. Point sur les chantiers en cours : ZA bois, atelier scierie, local technique, ...
6. Autorisation de conclure un contrat d'emprunt,
7. Informations sur les marchés publics,
8. Informations et questions diverses.

**I. Adoption du compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2011**

Damien CHAMAYOU procède à la lecture du compte-rendu du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2011.

Le compte-rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents.

**II. Informations et échanges sur les ajustements de périmètres des intercommunalités**

Damien CHAMAYOU rappelle aux membres du Conseil les fondements de la position de la CCMA que nous avons fait remonter auprès de Madame la Préfète dès le mois de janvier 2011 et qu'il nous appartient de confirmer dans le cadre de la consultation lancée officiellement par les services de la Préfecture.

Nous avons insisté sur les fondements suivants :

- La « **centralité** » **d'Alban** : Sa position géographique situe le village d'Alban au centre d'une zone de montagne « éloignée de partout ». Il est donc indispensable pour

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

conserver des habitants et des activités dans ce bassin de vie quotidienne qui représente un peu plus de 5000 habitants, de maintenir et même de renforcer tous les services et équipements afin de permettre un accès à moins de 15-20 minutes pour les habitants.

- L'identité et surtout la **qualification administrative « zone montagne »** : depuis plus de 40 ans c'est le seul classement qui perdure et qui correspond à une véritable prise en compte des différences entre les territoires et de leurs handicaps : primes agricoles, maintien de services public, aides aux activités économiques (ZRR), ...
- Le **caractère rural et agricole dominant** : on tient à conserver les valeurs et les dynamiques de solidarité qui fondent la ruralité. La perspective de communes « dortoir » qui deviendraient majoritaires est difficilement compatible avec l'image de terroir gourmand et vivant qui est attaché aux monts d'Alban !
- La **capacité à faire entendre la voix de toutes les communes** : prévoir un périmètre et un mode de représentation permettant à chaque commune d'être représentée et de peser sur les décisions, notamment celles qui les concernent.
- **Proximité et facilité à se réunir** : pour qu'une dynamique intercommunale existe, il faut se connaître (élus et habitants) et pouvoir se rencontrer facilement (quart d'heure). Cela permet aussi de prendre des décisions au plus proche du terrain et de faciliter la participation locale.

Sur la base de ces fondements, nous avons retenu une stratégie d'accroissement périphérique de la CCMA et opté pour la mise en place en parallèle d'outils de coopération nous permettant de travailler en étroite collaboration avec les Communautés de communes voisines.

Damien CHAMAYOU fait un point sur les contacts qui ont déjà été pris avec les Communes périphériques avant que d'autres membres du Bureau fassent part des informations qu'ils ont pu recueillir auprès des territoires voisins.

Puis une discussion s'est engagée entre les membres du Conseil au terme de laquelle il est décidé de confirmer à Madame la Préfète la position déjà prise par la CCMA.

Damien CHAMAYOU indique que Madame la Préfète proposera un projet de Schéma départemental de coopération intercommunale d'ici la fin du mois d'avril.

### III. Projets présentés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Afin de répondre à l'appel à projets 2011 au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui a regroupé au sein d'une même dotation la DGE et la DDR, le Président propose de déposer 3 dossiers :

#### 1. Création d'un atelier de sculpture et gravure pour la SARL Arino-Barascud

Dans le cadre de notre programme de création d'une offre foncière et immobilière publique pour les entreprises, le Président propose la création d'un nouvel atelier relais destiné à l'entreprise de marbrerie SARL Arino-Barascud, basée à Massals. Cette entreprise souhaite, pour poursuivre son développement, créer un atelier spécifique à l'activité de sculpture et gravure sur pierre.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Pour ce faire, les associés envisagent d'agrandir et d'aménager un hangar existant afin d'y installer l'atelier de sculpture et gravure de 70 m2, un garage pour engins professionnels de 25 m2, un espace de stockage de fournitures et produits finis (aménagé à l'étage du garage), ainsi qu'une partie regroupant un vestiaire, des sanitaires et un petit bureau-salle de repos.

Cependant, en raison d'un endettement important pour l'acquisition de cette entreprise en 2008, la SARL Arino-Barascud ne peut conduire seule cet investissement.

Par conséquent, la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Communauté de communes. Une fois aménagé, le bâtiment sera cédé à l'entrepreneur par le biais d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Le projet, d'un coût évalué à 80 809,00 € H.T., pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| ETAT (DETR) (40 %)     | 32 323,60 €        |
| Conseil Général (5 %)  | 4 040,45 €         |
| <u>Autofinancement</u> | <u>44 444,95 €</u> |
| TOTAL                  | 80 809,00 €        |

Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité, accepte d'engager l'opération, approuve le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Président à conclure avec la SARL Arino-Barascud un contrat de réservation de l'ensemble immobilier permettant l'engagement des premières dépenses relatives à cette opération (maîtrise d'œuvre, permis de construire, ...) d'ici la conclusion de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement.

### 2. Création d'un atelier de découpe et de conditionnement de viande fermière

Dans le cadre de ce même programme, le Président propose également la création d'un atelier relais destiné à Monsieur Julien FRAYSSINHES qui projette de créer une entreprise spécialisée dans la découpe et le conditionnement de viande fermière afin de répondre aux besoins des producteurs locaux.

Recherchant un bâtiment existant à coût limité, l'intéressé a retenu l'ancienne laiterie située dans le village de Paulinet pour y installer son atelier de découpe après aménagement intérieur. Ce bâtiment, qui appartient aujourd'hui à la Mairie de Paulinet, est désaffecté et inutilisé depuis 18 ans.

Cependant, en raison de moyens financiers limités, Monsieur Julien FRAYSSINHES ne peut conduire seul cet investissement.

Par conséquent, la maîtrise d'ouvrage serait assurée par la Communauté de communes. En cours d'aménagement, le bâtiment sera cédé par le biais d'une VEFA à Monsieur Julien Frayssinhes (SARL).

Le projet, d'un coût évalué à 192 816,61 € H.T., pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| ETAT (DETR) (40 %)     | 77 126,64 €         |
| Conseil Général (5 %)  | 8 640,83 €          |
| <u>Autofinancement</u> | <u>107 049,14 €</u> |
| TOTAL                  | 192 816,61 €        |

Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité, accepte d'engager l'opération, approuve le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Président à conclure avec Monsieur Julien FRAYSSINHES un contrat de réservation de l'ensemble immobilier permettant l'engagement

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

des premières dépenses relatives à cette opération (maîtrise d'œuvre, permis de construire, ...) d'ici la conclusion de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement.

### 3. Aménagements pour le stockage et la manutention du mobilier d'animation communautaire pour la vie associative locale

Le Président rappelle que tout le mobilier d'animation communautaire sera prochainement regroupé dans le local technique de la CCMA en cours d'achèvement à Alban dont une partie sera cloisonnée et exclusivement réservée au remisage de ce mobilier.

Il reste toutefois à réaliser les aménagements nécessaires au stockage du mobilier de façon à faciliter le rangement, la manutention et le transport du matériel par les associations sur les différents lieux des manifestations.

Le Président propose d'engager cette opération avant l'été et de déposer une demande de subvention auprès de nos différents partenaires.

Le projet, d'un coût évalué à 13 490,21 € H.T., pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Etat (DETR 2011) (40 %)        | 5 396,08 €        |
| Conseil général (10 %)         | 1 350,00 €        |
| <u>Autofinancement H.T.</u>    | <u>6 744,13 €</u> |
| Total de l'investissement H.T. | 13 490,21 €       |

Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité, accepte d'engager l'opération et approuve le plan de financement proposé.

Au-delà de ces 3 projets, le Président indique qu'une demande de financement pour un projet de création de chambres d'hôte et table d'hôte dans une maison située sur l'itinéraire du GR 36 à Saint-André sera déposée dans le cadre d'un éventuel 2<sup>ème</sup> appel à projets pour l'année 2011.

Le Président propose ensuite que la CCMA délibère pour coordonner, hiérarchiser et apporter son soutien aux projets communaux faisant l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2011.

Les représentants de chaque commune présentent les projets susceptibles d'être proposés au titre de cette dotation afin que le Conseil de la CCMA puisse retenir les dossiers.

Après discussion, le Conseil décide d'apporter un soutien aux projets suivants :

- Alban : Réfection des toitures de l'école d'Alban,
- Le Fraysse : Réaménagement de l'espace associatif à vocation communautaire,
- Miolles : Aménagement et sécurisation de l'entrée du village de Miolles,
- Paulinet : N°1 : Réhabilitation de 2 logements communaux à vocation sociale et locale,  
N°2 : Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle du conseil municipal et du hall d'accueil de la mairie  
N°3 : Mise en place de la surveillance et sécurité d'un réseau d'eau potable,
- Teillet : Rénovation et mise aux normes des vestiaires sportifs.

La délibération adoptée sera jointe en annexe des dossiers préparés par chaque Commune.

## **IV. Convention avec la Commune du Fraysse pour mise à disposition des locaux du centre de ressources et de l'accueil de loisirs**

### 1. Convention relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal des Monts d'Alban pour l'année 2011

Le Président indique qu'il est nécessaire de renouveler avec les partenaires impliqués dans l'accueil de loisirs intercommunal, la MJC des Monts d'Alban et la commune du Fraysse, la convention précisant la nature des locaux, équipements et personnel mis à disposition, les conditions de fonctionnement matériel et les conditions de participation au fonctionnement dans le cadre du « contrat enfance jeunesse ».

Après discussion, le Conseil de la Communauté approuve le projet de convention dûment présenté.

### 2. Convention relative au Centre de ressources du Fraysse

Le Président rappelle que le centre de ressources destiné à l'enseignement des Sciences, de la Technologie et des Nouvelles technologies est également installé dans les locaux de l'ancienne école du FRAYSSE. Il indique qu'il est nécessaire de renouveler avec les partenaires impliqués dans le centre de ressources, le Réseau des écoles rurales des monts d'Alban et la commune du Fraysse, la convention précisant la nature des locaux, équipements et personnel mis à disposition et les conditions de fonctionnement matériel pour l'année scolaire 2010-2011.

Après discussion, le Conseil de la Communauté approuve le projet de convention dûment présenté.

## **V. Point sur les opérations en cours : ZA bois, réhabilitation foirail, voirie, ...**

1. Les travaux d'aménagement de la ZA spécialisée bois et de l'atelier relais Galonnier à Carmenel se poursuivent normalement. La couverture du bâtiment sera réalisée dans une semaine. Le Président annonce que nous débuterons la réunion du Conseil du mois de mai par une visite de ce chantier. La signature du contrat de vente avec la SCI Galonnier est prévue pour le début du mois d'avril.
2. Les travaux de réhabilitation de l'ancien foirail d'Alban se déroulent pour l'instant conformément au planning prévisionnel et sans imprévus. Les travaux de cloisonnement sont engagés dans la semaine.

## **VI. Autorisation de conclure un contrat d'emprunt**

Le Président indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 133 000 euros pour le financement de trois opérations inscrites en section d'investissement du budget de la Communauté de Communes : Extension ZA Dolmen, Aménagement ZA spécialisée bois (budget annexe) et Aménagement micro crèche à Alban.

Il présente alors les propositions financières des banques sollicitées.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

Sur proposition du Président, le Conseil décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un prêt de 133 000 euros émis aux conditions suivantes :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Durée du prêt :           | 15 ans  |
| Type de taux :            | Prêt à taux fixe avec une première échéance anticipée |
| Taux fixe apparent :      | 3,584 %   |
| Périodicité :             | Annuelle  |
| Type d'amortissement :    | Annuités constantes                                   |
| Montant de l'annuité :    | 11 617,10 €   |
| Autres frais financiers : | Commission d'engagement 0,15 % (minimum 300 €)        |

### VII. Informations sur les marchés publics signés

Deux marchés publics à procédure adaptée ont été conclus depuis la précédente réunion du Conseil :

- Le marché de vérification biennale des équipements sportifs des monts d'Alban a été confié à la société DEKRA Inspection, basée à Albi, pour deux vérifications (2011 et 2013), dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes membres,
- Le marché de vérification périodique des engins de terrassement et appareils de levage des monts d'Alban a également été confié à la société DEKRA Inspection pour une durée de un an, renouvelable 2 fois, dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes membres.

### VIII. Informations et questions diverses

#### 1. Charte de bon voisinage en milieu rural

Samuel POUSTHOMIS présente la charte de bon voisinage en milieu rural signée au niveau départemental entre les Jeunes agriculteurs, la Chambre d'agriculture, l'association des Maires et Madame la Préfète. Il indique que les jeunes agriculteurs du canton d'Alban souhaiterait voir décliner ce document à l'échelle locale afin qu'une charte puisse être signée avec la CCMA et toutes les Communes membres.

Le but de cette charte est de sensibiliser les nouveaux arrivants en milieu rural aux réalités de la vie à la campagne. Il s'agit notamment de leur expliquer le métier d'agriculteur et les activités qui y sont liées pour faciliter le dialogue et la compréhension entre nouveaux arrivants et agriculteurs afin que soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation partagée du milieu rural.

Le Président indique que ce sujet a été discuté en Bureau de la CCMA qui a souhaité y apporter quelques compléments. Damien CHAMAYOU se charge d'établir un projet de charte locale qui devra être adoptée par tous les conseils municipaux de façon à envisager une signature à la fin du mois d'avril.

#### 2. Approbation de la carte communale du Fraysse

La phase de l'enquête publique étant achevée, le Président présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui portaient sur deux volets :

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN

- D'une part, une modification de la zone constructible du village du Fraysse (*requête de Monsieur Alain Panis demandant le recul de la zone constructible par rapport aux bâtiments d'exploitation lui appartenant*) : cette rectification a été examinée lors de la réunion d'urbanisme du 3 février 2011 au cours de laquelle il a été proposé de repousser la limite de la zone constructible d'environ 15 m pour réduire l'impact que pourraient avoir les nouvelles constructions sur les bâtiments de stockage de l'exploitation agricole.
- D'autre part, une réserve émise par le commissaire enquêteur sur le zonage du hameau de Belleselve : cette réserve a été examinée lors de la réunion d'urbanisme du 3 février 2011 qui a proposé de ne pas la retenir compte tenu des objectifs et des motivations qui ont conduit l'élaboration de la carte communale. En effet, le village du Fraysse offre très peu de possibilité de développement du fait de l'importance des contraintes agricoles. Aussi, eu égard à l'attractivité de ce hameau bien desservi, l'étude d'orientations menée par le CAUE du Tarn pour la Communauté de communes a mis en évidence la nécessité de phaser son développement, notamment en réservant des espaces de circulation futurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de la CCMA approuve la carte communale du Fraysse :

- en acceptant la modification du zonage de la zone constructible dans le village du Fraysse,
- en refusant de donner une suite favorable à la réserve faite sur le hameau de Belleselve.

### 3. Voyage à Shoenungen

Jean-Louis FOURNIER et Damien CHAMAYOU présente le programme du voyage à Schonungen organisé par le Comité de jumelage Alban-Schonungen du 31 mai au 5 juin 2011.

Ils soulignent l'importance de ce type de partenariat qui existe depuis 25 ans et l'extraordinaire qualité de l'accueil qui est réservé là-bas. Ils invitent les membres du Conseil à s'inscrire à ce voyage ou à partager cette information autour d'eux. Une fiche de présentation du programme sera transmise à tous les conseillers.

### 4. Perspectives d'évolution de la micro crèche des monts d'Alban

Martine LACLAU indique que l'association gestionnaire de la micro crèche n'arrive pas à faire face à la demande importante de garde de jeunes enfants sur le secteur et est de plus en plus souvent contrainte de refuser l'admission de nouvelles familles. Elle propose d'engager une discussion avec l'ensemble des partenaires sur les perspectives d'évolution de ce service.

Le Président accepte cette proposition et indique que le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du conseil dans l'attente d'en savoir un peu plus sur le soutien financier apporté par la CAF et la MSA dans le cadre du contrat enfance-jeunesse 2010-2013.

### 5. Rejet des eaux non domestiques et gestion des eaux pluviales sur la ZA Dolmen

Jean-Louis PUECH souhaite faire un point sur les avancées de la CCMA suite aux problèmes rencontrés en termes de rejet des eaux non domestiques et de gestion des eaux pluviales sur la ZA Dolmen.

## *COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN*

Le Président indique qu'une petite station de relevage des effluents non domestiques des entreprises Serres et La Coupiagaise a été aménagée, ce qui devrait régler les problèmes de pollution accidentelle constatée parfois dans le cours d'eau situé en aval.

Il indique également qu'un courrier a été adressé aux entreprises de la zone pour leur demander avec insistance de redoubler de vigilance par rapport aux rejets dans le réseau d'eaux pluviales et surtout de veiller au bon fonctionnement de leurs systèmes de pré traitement des eaux usées.

S'agissant des eaux pluviales en revanche, le Président informe qu'il convient de rechercher une solution autre que celle qui avait été proposée à la CCMA par Mr Alary. En effet le terrain proposé est situé trop loin de la zone et est trop étroit pour qu'y soit créée une lagune de rétention. Une étude de faisabilité d'une lagune de rétention des eaux pluviales devrait être engagée rapidement après l'élaboration d'un cahier des charges.

Le Président  
Damien CHAMAYOU

